

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 17 août 2026

Faits saillants

- Aboutissement des négociations de modernisation de l'ALE entre la Suisse et la Chine.
- Sanctions contre la Russie : la Suisse reprend l'ensemble des mesures du 20^{ème} paquet européen.
- D'un déficit de 700 M CHF, la Confédération anticipe désormais un excédent de 800 M CHF pour son budget 2026.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 20/08	Var. vs 13/08
EUR/CHF	0,9334	- 0,4 %
USD/CHF	0,7979	- 1,8 %
SMI	14 368	- 0,7 %
Taux 10a	0,468 %	+ 3 pb

Macroéconomie

ALE Suisse-Chine : A l'occasion d'une rencontre à Berne le 20 août, le président de la Confédération Guy Parmelin et le ministre chinois du Commerce Wang Wentao ont annoncé l'aboutissement des négociations portant sur la modernisation de l'accord de libre-échange (ALE) liant les deux pays depuis 2014 (cf. [communiqué](#)). Les négociations avaient été officiellement lancées en septembre 2024, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'ALE. Le principal acquis pour la Suisse concerne l'accès au marché chinois : alors qu'environ la moitié des exportations helvétiques bénéficient actuellement de la franchise douanière, 99,8 % des exportations suisses actuelles pourront à l'avenir entrer en Chine sans droits de douane. La Chine est le 3^{ème} partenaire commercial de la Suisse après l'UE et les États-Unis. Une fois la mise au point juridique des textes achevée, la Suisse et la Chine prépareront la signature de l'accord, qui devrait intervenir cette année. S'ensuivront les procédures d'approbation internes aux deux pays.

Sanctions : Après avoir repris, à compter du 22 mai, une partie du 20^{ème} paquet de sanctions de l'Union européenne contre la Russie (notamment l'ajout de 115 personnes et entités à la liste de sanctions de la Suisse ; cf. [veille économique et financière du 23 au 29 mai](#)), la Suisse a décidé le 19 août de reprendre l'ensemble des mesures restantes du paquet (cf. [communiqué](#)). Ces mesures portent principalement sur quatre volets : (i) dans l'énergie, interdiction de certains services liés aux méthaniers, brise-glaces et terminaux de GNL russes, ainsi que de la vente de pétroliers à la Russie ; (ii) sur le plan commercial, activation pour la première fois de l'outil anti-contournement, avec l'interdiction d'exporter certains biens sensibles vers le Kirghizistan, et extension des restrictions à l'importation et à l'exportation ; (iii) dans le secteur financier, interdiction d'utiliser des plateformes russes de cryptoactifs et de contribuer au développement de certains cryptoactifs, dont le rouble numérique ; (iv) enfin, des mesures renforcent la protection des entreprises suisses face à certaines décisions russes et étendent l'interdiction des dons du gouvernement russe au secteur de la recherche et de la formation.

Budget : Selon la première extrapolation réalisée pour 2026, la Confédération devrait obtenir pour l'exercice en cours un excédent de financement de près de 0,8 Mds CHF, alors qu'elle prévoyait un déficit de 0,7 Mds CHF au budget (cf. [communiqué](#)). Cette amélioration est avant tout imputable à une augmentation des recettes ordinaires (+1,9 Mds CHF), principalement liée à une augmentation du produit de l'impôt sur le bénéfice (+1,4 Mds CHF). Ces rentrées concernent notamment les cantons de Lucerne, de Zurich, de Bâle-Ville, ainsi que Genève, et proviennent d'un petit nombre d'entreprises. Des recettes supplémentaires sont également attendues au budget extraordinaire, le montant distribué par la Banque nationale suisse étant plus élevé que le chiffre inscrit au budget (+ 0,3 Mds CHF). Du côté des dépenses, les dépenses ordinaires ont progressé de +0,8 Mds CHF, cette situation est notamment imputable au crédit supplémentaire de 970 M CHF requis pour financer des dépenses d'armement supplémentaires (voir ci-dessous le point « Défense »). Les dépenses extraordinaires restent quant à elles inchangées. Ces nouvelles estimations ont été prises en compte dans les chiffres du budget 2027, que le Conseil fédéral a transmis au Parlement (cf. [communiqué](#)), après en avoir communiqué les valeurs de référence en juin (cf. [veille économique et financière du 20 au 26 juin](#)).

Fiscalité des frontaliers : Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1er janvier 2027 la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements concernant les données salariales (LEADS ; cf. [communiqué](#)). Il crée ainsi la base légale nécessaire à l'échange de renseignements que la Suisse a convenu avec la France (et avec l'Italie) dans le cadre de l'avenant à la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la France (signé en juin 2023), qui établit un cadre pérenne pour le télétravail frontalier. La LEADS encadre en particulier l'échange de données salariales dans le domaine fiscal, notamment entre les administrations fiscales cantonales et l'Administration fédérale des contributions (AFC).

Secteurs financiers

Blanchiment : Le dernier rapport du Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF), remis le 12 août au Conseil fédéral (cf. [communiqué](#)), souligne le risque élevé associé aux personnes morales étrangères et aux structures juridiques complexes en Suisse, en particulier aux sociétés de domicile étrangères non opérationnelles (« coquilles »), souvent utilisées dans des montages de dissimulation de fonds. Les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée étrangères présentent un risque « très élevé », tandis que les succursales, trusts et fondations sont classés à risque « élevé ». Les avocats, notaires et fiduciaires peuvent jouer un rôle important dans la création et la structuration de ces entités, mais le renforcement de la loi sur le blanchiment d'argent qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre reste peu ambitieux en la matière.

Un débat s'est par ailleurs ouvert en Suisse autour des sociétés offshores et le Conseil national (= chambre basse du Parlement) a adopté en juin le postulat de la conseillère nationale Céline Weber demandant au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'un renversement du fardeau de la preuve, permettant de confisquer des avoirs lorsqu'existent des indices sérieux d'origine criminelle, à charge pour leurs détenteurs de montrer que leurs fonds sont licites.

Liechtenstein : Le Liechtenstein a été victime, début août, d'une cyberattaque « ciblée et sophistiquée », selon la Première ministre Brigitte Haas, qui a permis aux pirates d'accéder au registre national des ayants-droits économiques et de télécharger, pendant plusieurs heures sans être détectés, les données relatives à quelque 31 000 entités juridiques. L'identité et les motivations des auteurs restent à ce stade inconnues. Cette attaque suscite également des inquiétudes en Suisse quant à la sécurité de ce type de données, alors que le pays doit mettre en place en octobre un registre similaire dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent adopté par le Parlement l'année dernière (cf. brève sur le blanchiment).

Secteurs non financiers

Energie : Le secteur gazier suisse en concertation avec la Confédération a pris des mesures de prévoyance afin d'assurer l'approvisionnement en gaz pour l'hiver 2026/2027 (cf. [communiqué](#)). Il a notamment été décidé de souscrire une option sur le gaz provenant de France et transitant depuis le nord par la Suisse vers l'Italie, qui concerne des volumes avoisinant 10 % de la consommation hivernale de la Suisse (appelée l'ITA.SWAPtion.26). L'option offre ainsi à la Suisse une plus grande marge de manœuvre en cas de restrictions touchant des voies d'importation importantes. Cet achat est une mesure de prévoyance. Les coûts de l'option seront supportés par l'ensemble des clients fournis en gaz. La décision a été motivée par les insécurités géopolitiques et le bas niveau des stocks en Europe, alors que le pays ne dispose pas d'infrastructure en propre pour le stockage saisonnier du gaz.

Défense : Le Conseil fédéral demande au Parlement un crédit supplémentaire de 970 M CHF pour investir dans la sécurité en Suisse (cf. [communiqué](#)). Avec ce crédit, le Conseil fédéral entend garantir suffisamment tôt les capacités de production et les délais de livraison pour les acquisitions qui seront décidées dans le cadre du message sur l'armée 2026. Concrètement, les 970 M CHF se répartissent entre quatre postes d'acompte : (i) la défense sol-air de courte portée (250 M CHF), (ii) celle de moyenne portée (650 M), (iii) un radar semi-stationnaire de moyenne portée (60 M) et (iv) la défense contre les minidrones (10 M). Le financement est possible grâce à l'amélioration des prévisions de recettes de la Confédération, due à la hausse des recettes de l'impôt sur le bénéfice. En outre, le Conseil fédéral demande au Parlement 100 M CHF supplémentaires qui doivent être investis ces prochaines années afin de renforcer l'autoprotection de l'armée sur plus de 60 sites militaires.

PME : La plateforme EasyGov réduit sensiblement la charge administrative qui pèse sur les PME suisses en leur faisant gagner du temps et réaliser des économies selon une étude de l'Université de Saint-Gall, mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (cf. [communiqué](#)). EasyGov est le guichet virtuel central pour les échanges entre entreprises et autorités. Plus de 180 000 entreprises y sont inscrites, soit plus d'un quart des entreprises de Suisse. Depuis son lancement en novembre 2017, la valeur ajoutée générée par la plateforme s'élève à près de 47 M CHF et 80 % des utilisateurs déclarent en être satisfaits. Dans le cadre du projet « Réorientation stratégique d'EasyGov » (EasyGov 2.0), la plateforme va faire l'objet d'une modernisation poussée et poursuivra son développement pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay